

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

RECTIFIE LE 16 MAI 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 21 mars 2013, s'est réuni à 20H 00 sous la Présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLÉ, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Monsieur GROUZELLE, Madame REILHE, Monsieur SALVADOR, Monsieur DUPRÉ, Madame BRÉART, Maires-adjoints.

Monsieur DEHAUT, Madame PELLET-SCHIFFRINE, Madame MAGGI, Monsieur STHOREZ, Madame BONNIN, Madame PARREIRA, Monsieur CORTEZ, Madame BORDUY, Madame PERRU, Monsieur AURIOL, Monsieur TERDJMAN (à partir du point n°2), Monsieur MINEO, Monsieur GHOUALI, Monsieur DJEBARA, Madame DIRRINGER, Monsieur BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Madame LALY pouvoir à Madame MAGGI

Madame SCHNEIDER pouvoir à Monsieur DEHAUT

Madame GONZALEZ pouvoir à Madame BORDUY

Monsieur JARJANETTE pouvoir à Monsieur CORTEZ

Monsieur TROUDART pouvoir à Madame BREART

Monsieur DELLA-MUSSIA pouvoir à Monsieur SALVADOR

Monsieur OLIVA pouvoir à Monsieur GROUZELLE

Monsieur BOUSLAMA pouvoir à Monsieur DUPRÉ

Madame LERFEL pouvoir à Madame REILHE

Monsieur TERDJMAN pouvoir à Monsieur AURIOL (jusqu'au point n°2)

Madame DANIEL pouvoir à Madame DIRRINGER

Madame BINAGHI pouvoir à Monsieur MINEO



Secrétaire de Séance :

Madame PARREIRA Peggy a été désignée, à l'UNANIMITÉ, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2013

Rapporteur: M. HAEMMERLE, Maire.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Février 2013 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2013

Rapporteur: M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE, par :

12 voix POUR

21 voix CONTRE (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme BREART, M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, Mme BONNIN, M. OLIVA, Mme LERFEL, Mme PERRU, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD).

DÉCIDE de se prononcer par un vote global et non par un vote formel sur chacun des articles.

DÉCIDE de rejeter le projet de décision modificative n°1 au Budget 2013.

3. RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ✓ SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur: M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire doit se renouveler pour le 1^{er} septembre 2014.

Dans ce cadre et en application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) doit être consultée par l'assemblée délibérante, obligatoirement avant tout projet de Délégation de Service Public (DSP) et avant que l'assemblée se prononce elle-même sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ par :

23 Voix POUR

10 ABSTENTIONS (Mme PERRU, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJÉBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

DÉCIDE de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour émettre un avis sur le projet de délégation du service de la restauration scolaire et périscolaire et demande à Monsieur le Maire de procéder à ladite convocation.

4. RAPPORT ANNUEL RÉCAPITULATIF SUR LES MARCHÉS CONCLUS AU COURS DE L'ANNÉE 2012

Rapporteur: M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel récapitulatif des marchés conclus au cours de l'année 2012.

5. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAUT VAL-DE-MARNE

✓ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A L'EXTENSION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAUT VAL-DE-MARNE A LA COMPÉTENCE FACULTATIVE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES »

Rapporteur: M. HAEMMERLE, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de reporter à une prochaine séance l'avis du conseil municipal relatif à l'extension des compétences de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne, dans l'attente d'informations complémentaires.

6. RESSOURCES HUMAINES

✓ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur: M. HAEMMERLE, Maire.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de la réussite d'un concours d'un de ses agents des services techniques et de l'intérêt de prononcer sa nomination. Dans ce cadre, il convient de modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'un poste dans les conditions suivantes :

Filière technique:

✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe

DIT que le tableau des emplois sera rectifié alors que l'agent aura été nommé et le Comité Technique Paritaire informé.

7. PRÉSENTATION DE LA CHARTE DE LA DIVERSITÉ INTERNE A LA MAIRIE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

Rapporteur: M. HAEMMERLÉ, Maire.

La Ville de Chennevières a souhaité prolonger et consolider ses efforts sur la thématique de la diversité en 2012.

La Mairie a restructuré, dans une perspective de plus grande promotion de la diversité, ses pratiques Ressources Humaines et a traduit leur évolution au sein de cette Charte de la Diversité.

Cette charte se décline autour de cinq thèmes :

- 1. Le Management et cadre de travail
- 2. La Formation
- 3. L'Evaluation
- 4. La Rémunération
- 5. Le Recrutement concours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la charte de la diversité interne à la Mairie de Chennevières-sur-Marne.

8. ECOCENTRE

✓ APPROBATION DU BILAN DE CONCERTATION

Rapporteur: M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de reporter à une prochaine séance l'approbation du bilan de concertation relatif à l'EcoCentre, dans l'attente de précisions complémentaires.

9. CARTE SCOLAIRE

✓ RENTRÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur: M. HAEMMMERLÉ, Maire.

Par courrier en date du 31 janvier 2013, Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Val-de-Marne informait la commune des mesures envisagées dans les écoles pour la rentrée scolaire 2013/2014, dans le cadre de la carte scolaire du premier degré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la L'UNANIMITÉ,

S'OPPOSE aux mesures de fermeture de classes suivantes :

- Fermeture d'une classe à la maternelle La Fontaine
- Fermeture d'une classe à l'école élémentaire les Hauts de Chennevières.

10. ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

✓ TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : M. HAEMMERLÉ, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ par :

24 Voix POUR

2 Voix CONTRE (M. GHOUALI, M. DJEBARA)

7 ABSTENTIONS (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

FIXE les tarifs à compter du 3 septembre 2013 pour l'année scolaire 2013/2014, ainsi qu'il suit :

RAMASSAGE SCOLAIRE	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Tarif mensuel 1er et 2ème enfant	11,96 €	1,50	12,14 €
Tarif à partir du 3ème enfant	5,98 €	1,50	6,07 €
Gratuité à partir du 4ème enfant de la même famille	- €		- €

ETUDES DIRIGEES	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Tarif par fréquentation jusqu'à 10 séances	2,50 €	1,50	2,53 €
Forfait par mois à partir de 11 jours de fréquentation	29,18 €	1,50	29,62 €
Enfant extérieur : Tarif unitaire par fréquentation	5,10 €	2,50	5,23 €
Enfant extérieur : Forfait mensuel au- delà de 10 séances	59,93 €	2,50	61,43 €

GARDERIES MUNICIPALES	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Matin par séance: Maternels et élémentaires	2,44 €	1,50	2,48 €
Soir par séance: Maternels	3,38 €	1,50	3,43 €
Post étude par séance: Elémentaires canavérois	1,14 €	1,50	1,16 €
Enfant extérieur : Matin par séance : primaires	4,99 €	2,50	5,12 €
Enfant extérieur : Soir par séance: Maternels	7,18 €	2,50	7,36 €
Enfant extérieur : Post étude par séance	2,29 €	2,50	2,35 €

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Accueil du Matin	2,44 €	1,50	2,48 €
Accueil du Soir	3,38 €	1,50	3,43 €
Enfant extérieur : accueil du matin	4,99 €	2,50	5,12€
Enfant extérieur : accueil du soir	7,18 €	2,50	7,36€

ALSH TARIF JOURNALIER	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Tranche 1 (jusqu'à 250)	2,81 €	1,50	2,85 €
Tranche 2 (de 251 à 333)	3,23 €	1,50	3,27 €
Tranche 3 (de 334 à 416)	3,85 €	1,50	3,91 €
Tranche 4 (à partir de 417)	4,68 €	1,50	4,75 €
Enfant extérieur*	5,51 €	2,50	5,65 €

^{*} Concerne les enfants des familles ayant déménagé au cours de l'année scolaire

ALSH TARIF A LA 1/2 JOURNEE	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Tranche 1 (jusqu'à 250)	1,40 €	1,50	1,43 €
Tranche 2 (de 251 à 333)	1,61 €	1,50	1,64 €
Tranche 3 (de 334 à 416)	1,92 €	1,50	1,95 €
Tranche 4 (à partir de 417)	2,29 €	1,50	2,32 €
Enfant extérieur*	2,76 €	2,50	2,83 €

^{*} Concerne les enfants des familles ayant déménagé au cours de l'année scolaire

ATELIER BLEU	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Tarif unique à l'année	16,65 €	1,50	16,90 €

SEJOURS D'ETE	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Coût du séjour par enfant	45% du cout réel du séjour		45% du cout réel du séjour
Enfant extérieur sous réserve de places	Coût réel du séjour		Coût réel du séjour

RESTAURATION SCOLAIRE, ALSH et P.A.I.	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014	
Tarif minimum (jusqu'à 385)	1,14 €	1,50	1,16 €	
Tarif réduit (de 386 à 578)	2,08 €	1,50	2,11 €	
Plein tarif (à partir de 579)	3,90 €	1,50	3,96 €	
Tarif extérieur	5,41 €	2,50	5,55 €	
Encadrant (surveillant et ATSEM)	Tarif minimum	Tarif minimum		
Enseignants	Plein tarif	Plein tarif		
Animateurs des accueils de loisirs	gratuité	gratuité		
Les tarifs s'appliquent aux enfants bénéficiant d'un PAI et restent liés au calcul d'un quotient familial.				

^{*} Des aides seront accordées aux familles de ressources modestes après examen de leurs revenus

FRAIS DE SCOLARITE CLASSES SPECIALISEE	Tarif 2012 - 2013	Evolution en %	Tarif 2013/2014
Frais de scolarité classes spécialisées	2 132,82 €	1,50	2 164,81 €

11. RAPPORTS ANNUELS SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ✓ ANNÉE 2011

Rapporteur: M. GROUZELLE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports annuels pour l'exercice 2011 relatifs à la qualité et au prix du service public de l'eau potable ainsi qu'à la qualité et au prix du service public de l'assainissement. Ces rapports seront tenus à la disposition des administrés pour consultation, à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

12. SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ✓ TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur: M. SALVADOR, Maire-adjoint

Il convient de réévaluer les tarifs de participation des familles pour l'année scolaire 2013/2014 concernant les activités du Service Municipal de la Jeunesse.

Les tarifs ont été présentés le 11 février 2013, lors de la commission « associations, centre social, jeunesse ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ par :

31 Voix POUR 2 ABSTENTIONS (M. GHOUALI, M. DJEBARA)

FIXE les tarifs à compter du 3 septembre 2013 pour l'année scolaire 2013/2014, ainsi qu'il suit :

ADHESION ANNUELLE	Evolution en %	Tarif 2013 - 2014 par usager	Tarif 2013 - 2014 à partir du 2ème enfant d'une même famille
Année scolaire	1,00	10,30 €	

ACTIVITE SELON PARTICIPATION VILLE EN €	Evolution en %	Tarif 2013 - 2014 par usager	Tarif 2013 - 2014 à partir du 2ème enfant d'une même famille
Tranche : 0,75 à 2,50	-	1,00 €	
Tranche: 2,51 à 4,00	-	2,00€	
Tranche: 4,01 à 7,00	-	3,50 €	1,50 €
Tranche: 7,01 à 9,00	-	4,50 €	2,50 €
Tranche: 9,01 à 12,00	-	6,00€	3,00 €
Tranche: 12,01 à 15,00	-	7,50 €	3,80 €
Tranche: 15,01 à 18,00	-	9,00€	4,50 €
Tranche: 18,01 à 21,00	-	10,50 €	5,50 €
Tranche: 21,01 à 25,00	-	12,50 €	6,00€
Tranche : à partir de 25,01	-	15,00 €	7,50€

SEJOURS	Evolution en %	Tarif 2013 - 2014 par usager	Tarif 2013 - 2014 à partir du 2ème enfant d'une même famille
Hiver : famille non imposable	1,00	196,77 €	
Hiver : famille imposable	1,00	278,15€	
Eté : famille non imposable	1,00	133,93 €	
Eté : famille imposable	1,00	189,56 €	

ATELIERS	Evolution en % Tarif 2013 - 2014 par usager		Tarif 2013 - 2014 à partir du 2ème enfant d'une même famille
Forfait initiation informatique de base	1,00	12,36 €	
Forfait formation multimédia	1,00	12,36 €	
Ateliers sportifs, artistiques et culturels	1,00	8,76 €	

AUTRES ACTIVITES	Evolution en %	Tarif 2013 - 2014 par usager	Tarif 2013 - 2014 à partir du 2ème enfant d'une même famille
Week-end, 1 nuitée à l'extérieur	1,00	12,88 €	
Campofort (activités + nuitée au fort)	-	3,00 €	
SMJ night fever (soirée animation)	-	2,00€	
Tournois sportifs	-	1,00 €	
Stage d'initiation sportif, artistique et culturel	1,00	11,33 €	
Journée à la mer	1,00	4,12 €	
Repas collectifs	-	1,50 €	

DIT que des réductions ou gratuités pourront être accordées pour les situations difficiles.

DIT qu'une réduction sera appliquée, en ce qui concerne les chantiers jeunes, sur les séjours et les activités régulières du Service Municipal de la Jeunesse aux jeunes ayant participé aux chantiers jeunes. Cette réduction sera calculée de la façon suivante :

Coût de l'activité pour le jeune = Tarif – (somme capitalisée en chantier par le jeune)

DIT que des réductions pourront être accordées aux jeunes dans le cadre de leurs chantiers jeunes lors des activités pratiquées à l'espace Socioculturel de Chennevières.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

13. ESPACE SOCIOCULTUREL

✓ TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur: M. SALVADOR, Maire-adjoint

Il est proposé de maintenir et revaloriser certains tarifs applicables aux services et activités proposés par l'Espace Socioculturel pour l'année 2013/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

FIXE pour l'année 2013/2014 les tarifs ainsi qu'il suit :

✓ Grille de participation aux activités nécessitant une contribution financière de la Ville (tarifs inchangés) :

Activité par personne comprise entre		•	Tarif par usager adhérent	Tarif par usager non adhérent
0,50 €	et	2,25 €	1,00 €	3,00 €
2,26 €	et	3,75 €	2,00 €	4,00 €
3,76 €	et	6,75 €	3,50 €	6,00 €
6,76 €	et	8,75 €	4,50 €	8,00 €
8,76 €	et	11,75 €	6,00 €	10,00 €
11,76 €	et	14,75 €	7,50 €	11,00 €
14,76 €	et	17,75 €	9,00 €	13,00 €
17,76 €	et	20,75 €	10,50 €	15,00 €
20,76 €	et	24,75 €	12,50 €	18,00 €
à par	tir de 24	1,76 €	15,00 €	20,00 €

- ✓ Adhésion par famille à l'Espace Socioculturel : 11,00 €
- ✓ Adhésion pour une personne morale (Association, etc.) : 60,00 €
- ✓ Tarifs pour le repas partagé ainsi qu'il suit :

Adhérents de l'Espace Socioculturel : 3,50 €
 Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 2,00 €

 Non adhérents : 6,50 €
 Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 4,50 €

- Gratuité pour les bénévoles préparant le repas.
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

✓ Tarifs par atelier (couture, cuisine, loisirs créatifs) :

Adhérents de l'Espace Socioculturel : 1,00 € la séance Forfait annuel pour les adhérents : 21,00 € l'année Forfait trimestriel pour les adhérents : 8,00 € le trimestre 3,00 € la séance Non adhérents :

Gratuité pour les mineurs.

✓ Tarifs pour le gala de Noël 2013 ainsi qu'il suit :

Dîner spectacle et soirée dansante :

Adhérents de l'Espace Socioculturel : 5.00 €

Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 3,50€

Non adhérents : 8,50 € Non canavérois : 15.00€

Gratuité pour les bénévoles investis dans la préparation et l'animation de cette action

Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Soirée dansante uniquement :

Adhérents de l'Espace Socioculturel : 2,50 € Non adhérents : 4.50 € Non canavérois : 10,00€

Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

✓ Tarifs pour le vide grenier 2014 de la Fête aux 1000 couleurs ainsi qu'il suit :

Adhérents de l'Espace Socioculturel : 7.00 € les 2m² Canavérois non adhérents de l'Espace Socioculturel : 12.00 € les 2m² Non canavérois : 16,00 € les 2m² Ticket jeux: 1,00 € le ticket.

Tarifs pour les sorties à la mer ainsi qu'il suit :

Adhérents de l'Espace Socioculturel : 5,00 €

Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 3,50 €

Non adhérents : 9,00€ Non canavérois : 20,00€

✓ Tarifs pour l'atelier gymnastique ainsi qu'il suit :

Adhérents de l'Espace Socioculturel : 3,90 € la séance

Forfait trimestriel pour les adhérents : 33,80 € payable en 1 fois

Forfait annuel pour les adhérents : 78,00 € l'année payable en 1 fois

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours.

14. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE

✓ ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE COMITÉ 94

Rapporteur: M. SALVADOR, Maire-adjoint.

Le projet de décision modificative n°1 au budget primitif 2013 inscrivant les crédits, ayant été rejeté, le dossier relatif à l'attribution de la subvention municipale au profit de l'association prévention routière comité 94 est retiré de l'ordre du jour.

15. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Rapporteur: M. DUPRÉ, Maire-adjoint.

GYMNASE ROUSSEAU - 35, ROUTE DU PLESSIS

Afin d'améliorer le confort des sportifs et de diminuer la consommation d'énergie du gymnase Rousseau, la Ville va réaliser une isolation extérieure avec un ravalement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ, par :

12 voix POUR

21 voix CONTRE (M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme BREART, M. TROUDART, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, Mme BONNIN, M. OLIVA, Mme LERFEL, Mme PERRU, M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD).

N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'une isolation extérieure avec un ravalement au gymnase Rousseau, dans l'attente d'informations complémentaires.

8, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Pour maintenir en état de conservation le bâtiment sis, 8, rue du Général de Gaulle, la Ville va entreprendre des travaux de ravalement. La toiture terrasse sera sécurisée par la pose d'un garde-corps conformément à la règlementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réalisation du ravalement sis, 8, rue du Général de Gaulle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, acte et pièces afférents à cette demande d'autorisation.

8, AVENUE DE CHAGNY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réfection de la toiture de la salle Cordelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, acte et pièces afférents à cette demande d'autorisation.

16. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

► <u>LE FORT – 140 BIS, RUE ARISTIDE BRIAND</u>

Rapporteur: M. DUPRÉ, Maire-adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de reporter à une prochaine séance le dossier sollicitant l'avis du conseil municipal visant à autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable relative aux projets de travaux au Fort sis 140 bis, rue Aristide Briand, dans l'attente d'informations complémentaires.

17. <u>AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE ET UNE AUTORISATION DE TRAVAUX</u>

CIMETIÈRE – RUE ARISTIDE BRIAND

Rapporteur: M. DUPRÉ, Maire-adjoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de reporter à une prochaine séance le dossier sollicitant l'avis du conseil municipal visant à autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux relatives aux projets de travaux au cimetière, rue Aristide Briand, dans l'attente d'informations complémentaires.

18 - MISE EN PLACE D'UN PETIT MARCHÉ D'ART

✓ TARIFS POUR L'ANNÉE 2013 ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PETIT MARCHÉ D'ART Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire.

La Ville souhaite reconduire un petit marché d'art, à l'occasion du Printemps des peintres. Dans ce cadre il convient de définir les tarifs et de mettre en place un règlement intérieur afin d'encadrer cette animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de mettre en place un petit marché d'art à l'occasion du Printemps des peintres, qui sera installé en centre-ville, autour de la place du Général de Gaulle, le dimanche 12 mai 2013.

ACCEPTE l'application des tarifs suivants :

✓ Location d'un emplacement d'un stand de 2m de longueur

14.50€

✓ Occupation du domaine public pour marchands ambulants pour 1 jour

10,50€

APPROUVE le règlement intérieur relatif à cette animation, tel que présenté en séance.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours section fonctionnement.

19. JOURNÉE POUR L'EMPLOI 2013

Rapporteur: Madame PELLET-SCHIFFRINE, Conseiller municipal.

> <u>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE ET LA VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE</u>

La Journée pour l'Emploi est un forum d'envergure locale et pluri-communale, destiné à favoriser les rencontres et les entretiens de recrutement, les conseils en matière de recherche d'emploi, de formations et de définition de projets professionnels, la diffusion d'informations sur les aides à l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle, sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprise sur le territoire.

La Ville de Chennevières-sur-Marne souhaite pérenniser son partenariat avec la Ville d'Ormesson-sur-Marne et l'associer à l'organisation de la Journée pour l'Emploi en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention de partenariat pour l'organisation et le financement de la Journée pour l'Emploi de Chennevières-sur-Marne du 26 Mars 2013 entre la Ville d'Ormesson-sur-Marne et la Ville de Chennevières-sur-Marne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat avec la Ville d'Ormesson-sur-Marne, telle que présentée en séance.

PRÉCISE que la contribution de la Ville d'Ormesson-sur-Marne sera d'un montant maximum de 4.637,04€ pour l'année 2013.

CONVENTION RELATIVE AU SOUTIEN DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE EN FAVEUR D'UN PROJET D'INFORMATION SUR L'EMPLOI

Le Conseil Régional d'Ile-de-France, lors de la séance du 23 janvier 2013, a décidé d'octroyer une subvention à la Ville, dans le cadre de la journée pour l'emploi 2013.

La Journée pour l'Emploi est un forum d'envergure locale et pluri communale, destinée à favoriser les rencontres et les entretiens de recrutement, les conseils en matière de recherches d'emploi, de formations et de définition de projets professionnels, la diffusion d'informations sur les aides à l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle, sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprise sur le territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention relative au soutien de la région Ile-de-France en faveur d'un projet d'information sur l'emploi.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle que présentée en séance.

DIT que la recette sera imputée au budget de l'exercice en cours.

20. DÉCISIONS MUNICIPALES

Rapporteur: Monsieur HAEMMERLE, Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 juin 2009, modifiée le 7 décembre 2009, comme suit :

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/03 du 22 Janvier 2013

Projet éducatif « Espace ludique en milieu scolaire »

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/04 du 25 Janvier 2013

Décision de consignation suite à saisine du juge de l'expropriation pour fixation du prix. Parcelle AT 315 sise 66 bis, rue Aristide Briand

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/05 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « classe de neige » du 19 Mars 2013 au 30 Mars 2013 (cm2 – Rousseau A)

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/06 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « Classe de neige » du 19/03 au 30/03/13

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/07 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « classe de neige » du 19 Mars 2013 au 30 mars 2013 (cm2 C) Hauts de Chennevières

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/08 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « Classe de neige » du 19 Mars 2013 au 30 Mars 2013

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/09 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « Classe art et culture » du 15 avril au 26 avril 2013 (cm2 – Ecole Corot)

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/10 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « classe art et culture, découverte du patrimoine » du 15 au 26 avril 2013

ANNULATION DE LA DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/11 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « Classe sciences et découverte du monde » du 1^{er} au 12 Juin 2013 (cm2) école Jacques Doré

ANNULATION DE LA DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/12 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « classes sciences et découverte du monde » du 1^{er} au 12 Juin 2013

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/13 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « classe de neige » du 19 au 30 mars 2013 (cm2) Ecole Rousseau A

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/14 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « classe de neige » du 19 au 30 mars 2013

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/15 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « classe de neige » du 19 au 30 mars 2012. (cm2) Rousseau B

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/16 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « classe de neige » du 19 au 30 mars 2013

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/17 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « classe de neige » du 19 au 30 mars 2013. Ecole les Hauts de Chennevières

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/18 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « classe de neige » du 19 mars au 30 mars 2013

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/19 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « classe de neige » du 19 mars au 30 mars 2013 – Les Hauts de Chennevières

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/20 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « classe de neige » du 19 mars 30 mars 2013

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/21 du 18 Janvier 2013

Décision portant institution d'une régie d'avances « classe art et culture, découverte du patrimoine » du 15 au 26 avril 2013 – Ecole Corot

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/22 du 18 Janvier 2013

Décision portant nomination du régisseur pour la régie d'avances « classe art et culture, découverte du patrimoine » du 15 au 26 avril 2013

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/23 du 11 Février 2013

Convention établie pour l'opération « Navette gratuite »

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/24 du 11 Février 2013

Avenant n° 1 au marché d'assurance relatif à la protection juridique des agents et des élus

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/25 du 11 Février 2013

Avenant n° 2 au marché d'assurance relatif aux risques statutaires

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/26 du 11 Février 2013

Contrat annuel d'intervention sur le site d'un terminal de paiement électronique n° de carte de domiciliation 2309993 situé au Théâtre Roger Lafaille

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/27 du 11 Février 2013

Contrat annuel d'intervention sur le site d'un terminal de paiement électronique n° de carte de domiciliation 2325612 situé au conservatoire municipal

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/28 du 11 Février 2013

Contrat annuel d'intervention sur site d'un terminal de paiement électronique n° de carte de domiciliation 2319835 situé au service scolaire

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/29 du 11 Février 2013

Contrat annuel d'intervention sur site d'un terminal de paiement électronique n° de carte de domiciliation 2326839 situé à la Bergamote

DÉCISION MUNICIPALE N° 2013/30 du 11 Février 2013

Prévention bucco-dentaire - Convention avec le département

Mise en place du programme local pour l'année scolaire 2012/2013

20. QUESTIONS ORALES

Question orale présentée par le Groupe Socialiste

Des évènements graves, relatés récemment dans le Parisien ont eu lieu à Chennevières.

Des résidents du 2, villa Bretagne subissaient depuis plusieurs mois l'occupation de leur hall d'entrée d'immeuble par des squatteurs leur rendant ainsi la vie impossible. Le déclencheur du soulèvement des locataires aura été un début d'incendie devant une porte d'appartement ainsi qu'une agression envers un locataire.

Suite à de nombreuses plaintes et courriers restés sans suite, adressés au bailleur, au Préfet et au Maire de Chennevières, les résidents ont décidé d'agir.

Pour maintenir leur tranquillité les locataires se relayent jour et nuit dans leur hall d'entrée.

Monsieur le Maire, vous avez pu lire la colère des résidents sur une banderole accrochée sur la façade de l'immeuble en cause, quelle suite comptez-vous donner pour rendre aux résidents la tranquillité qu'ils attendent ?

Alors que cette situation était connue, pourquoi aucune action n'a été entreprise ?

Doivent-ils faire la police eux-mêmes ?

Réponse :

En 2011, la ville de Chennevières a lancé et mis en place un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour mener une politique cohérente autour des problèmes d'insécurité rencontrés par les riverains du guartier du Bois l'Abbé.

L'une des actions phare de ce dispositif est la mise en place de caméras de vidéo-protection dont les images seront directement reliées au PC de la Police nationale et de la Police municipale. Les premières caméras seront effectives dans les prochaines semaines.

Pour compléter ce dispositif et donner plus de moyens à la ville autour des thèmes de la prévention et de la sécurité, le quartier a été placé en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) en janvier 2013 par le Préfet. Ce nouveau dispositif permet une coordination opérationnelle renforcée sur l'ensemble du quartier du Bois l'Abbé (Champigny/Chennevières) non seulement de l'ensemble des forces de sécurité intérieure, de personnels et de moyens dépendant d'autres ministères, mais également du partenariat avec la ville.

Dans le cadre plus précis des actions entreprises ces derniers jours par les habitants du quartier pour déloger les dealers qui squattent les halls, la ville soutient ces familles en étant l'interface entre les bailleurs et les services de la Préfecture pour le relogement en urgence des familles qui se sentent en danger. Ces solutions d'urgence ne doivent pas cependant être uniques ; l'objectif est surtout de pouvoir déloger définitivement les dealers, alors même qu'ils bénéficient de logements sociaux.

Monsieur TROUDART, conseiller municipal chargé de la sécurité, le commissaire ainsi que le bailleur sont intervenus, dans le cadre de la situation précitée, et des propositions ont été faites à la famille concernée.

L'une des difficultés que rencontre le Maire est qu'il s'agit du domaine privé, et qu'ainsi, le Maire n'a pas de pouvoir légal pour intervenir.

Question orale présentée par Madame PERRU Marie-Odile

Compte-tenu de l'horaire tardif de fin de séance, les questions orales présentées par Madame PERRU Marie-Odile, seront abordées lors d'une prochaine séance.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 1H43.

B. HAEMMERLE

Maire

N.B.: Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne Tél.: 01.45.94.74.74 - Fax: 01.45.94.78.40 - www.chennevieres.com

